



**A l'attention de monsieur Christian Lambertin
Président de la commission d'enquête publique**

**Enquête publique unique pour la création de 19 réserves collectives de
substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin**

**Avis des élu-e-s du groupe écologiste et citoyen EELV
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

En tant que conseillers et conseillères régionaux-ales de Nouvelle-Aquitaine, les remarques que nous exprimons sur ces 19 réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin - réparties en Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vienne - sont motivées par quatre enjeux qui nous semblent essentiels :

- L'intérêt général concernant la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, qui doit tenir compte de tous les usages de l'eau
- La prise en compte du changement climatique pour une vision à moyen et long terme sur les pratiques agricoles et leurs évolutions
- La préservation de la biodiversité en général et des espèces fragiles et patrimoniales en particulier
- L'utilisation à bon escient de l'argent public pour des projets durables et au bénéfice du plus grand nombre.

L'échelon régional nous offre une vision élargie de ces enjeux, tandis que nos élus des départements concernés sont directement en prise avec les réalités et les conséquences induites par la création de ces réserves de substitution.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur des démarches engagées par la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien direct avec ces enjeux et avec le projet soumis à l'enquête publique.

Sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

La problématique de gestion de la ressource en eau devient de plus en plus sensible. En termes de quantité, elle est de plus en plus fluctuante. On voit se répéter des épisodes de sécheresses (cinq années en déficit de précipitations sur la

dernière décennie). Cela amène l'Etat à prendre de plus en plus souvent des arrêtés de restrictions et d'interdictions de prélèvement, non plus seulement l'été, mais aussi en automne et en hiver, comme par exemple en 2016. En période hivernale, le remplissage des retenues peut entraîner des incidences négatives sur le niveau des nappes et le débit des sources. Conséquence : des conflits d'usage de l'eau pouvant aller jusqu'à la pénurie d'eau potable. Le risque concerne également la protection des milieux aquatiques et des zones humides ainsi qu'au bout de la chaîne, le manque d'eau douce allant à la mer. Cela peut directement impacter la biodiversité marine et par conséquent les activités conchylicoles dans l'estuaire et l'océan. Or, ce lien terre-mer n'est pas pris en compte dans le dossier d'enquête.

En termes de qualité des eaux, il est constaté que les trois principales masses d'eau sont de qualité médiocre en raison de leur contamination aux nitrates. Les grandes cultures céréalières associées à ce projet d'irrigation ont recours aux intrants chimiques et nous craignons l'aggravation d'une situation déjà très préoccupante.

Nous constatons aussi que le remplissage des réserves implique très majoritairement le pompage dans les nappes, y compris, pour trois des ouvrages, dans les nappes profondes.

Sur la prise en compte du changement climatique dans les pratiques agricoles

L'année 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le phénomène du réchauffement climatique est installé, rendant les épisodes de forte chaleur et de sécheresse de plus en plus récurrents dans notre Région. Les prévisions disponibles soulignent qu'à l'horizon 2050, le débit des cours d'eau diminuerait globalement d'au moins 20 à 30%.

Les 19 réserves de substitution sont destinées à irriguer, pour les deux tiers des 9600 hectares concernés, des grandes cultures céréalières, et notamment le maïs (81%), plante d'origine tropicale dont la culture est très gourmande en eau. Cela pose la question de la durabilité de ce projet, économiquement et écologiquement.

Il est de notre responsabilité d'anticiper les effets du réchauffement climatique en accompagnant l'adaptation des pratiques agricoles. Très préoccupés par les difficultés rencontrées par le monde agricole, nous ne pouvons considérer ce projet comme un élément de réponse au défi à relever. Il ne propose aucune stratégie d'évolution des cultures et des techniques agronomiques mais ressemble plutôt à une fuite en avant de quelques-uns pour gérer l'urgence et le court terme. Des scénarii de transition agricole existent, comme Afterres 2050 qui prévoit une diminution drastique des surfaces en maïs comme solution pour une agroécologie connectée aux réalités de territoire.

Sur la préservation de la biodiversité

L'emprise foncière des 19 réserves totalise plus de 201 hectares mais les impacts sur la biodiversité ne se limitent pas à leur emprise au sol, contrairement à ce qui ressort du dossier. Par exemple, les pertes d'habitat dans les sites Natura 2000,

liées au changement des assolements, ne sont pas considérées. Les pratiques culturelles résultant de l'irrigation sont un élément fondamental des conséquences de ce projet sur la biodiversité qu'il conviendrait d'étudier.

De plus, les études d'impact présentées dans le dossier soumis à l'enquête publique sont paradoxalement moins détaillées concernant les milieux aquatiques que concernant les milieux terrestres. Pourtant la biodiversité aquatique est concernée au premier chef par les prélèvements qui impactent les cours d'eau du bassin versant. Les études d'impacts sur certaines espèces n'ont pas été suffisamment développées. Par exemple, alors que le bassin de la Sèvre niortaise est un bassin de premier plan au niveau européen pour la préservation de l'anguille, espèce protégée, cet enjeu n'est pas pris en compte, tout comme l'importance d'un débit suffisant pour les migrations d'autres espèces (grande alose, lamproie marine, salmonidés) dans la Sèvre niortaise. Nous constatons aussi l'absence de prise en compte des populations d'invertébrés aquatiques, à la base de la chaîne alimentaire et très sensibles à la pollution.

Sur l'utilisation de l'argent public

Les solutions alternatives au stockage de l'eau, qui doivent être étudiées dans le cadre de l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, relative au financement des réserves de substitution par les agences de l'eau, sont absentes du dossier. Cette instruction indique que seul est éligible à l'aide publique un projet de stockage qui s'inscrit dans **un projet de territoire global**, prenant en compte tous les usages de l'eau. Or le projet ne porte que sur le stockage et l'irrigation agricole.

Nous relevons en outre que le contrat territorial de gestion quantitative du bassin de la Sèvre niortaise, à la base du projet présenté, arrive à échéance en août 2017. Aucune indication n'est donnée sur un futur contrat, ou mieux un projet global. Un éventuel financement se ferait donc sans aucune visibilité ni garantie, puisque sans contrat soumis à la présente enquête.

On peut aussi s'interroger sur la concurrence faussée entre agriculteurs qui est induite par le financement de ces projets à usage privé, qui comptent majoritairement sur les fonds publics pour se réaliser. Sur environ 2000 agriculteurs sur ce territoire, seulement 230 bénéficieraient de cette aide publique sans que l'accès à l'eau soit équitablement partagé.

L'eau est un bien commun mais ce sont les citoyens et citoyennes, via leur facture d'eau potable et leurs impôts, qui seraient appelés à financer des ouvrages qui ne profiteront pas à tous les agriculteurs, ni à des modes de d'agriculture résilients au changement climatique et à la chute de la biodiversité.

Conclusion

et prise en compte des démarches engagées par la Région

En l'état du dossier, nous préconisons que le projet soit suspendu pour permettre l'élaboration d'un véritable projet de territoire prenant en compte tous les usages de l'eau, qui pourra s'appuyer sur plusieurs démarches entreprises par la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a, en effet, engagé trois chantiers extrêmement importants pour l'aide à la décision dans les projets à venir. Complémentaires, ces travaux scientifiques et de concertation vont permettre un état des lieux et une identification des enjeux dans trois domaines directement liés à ce projet :

- 1) Une large concertation sur la ressource en eau, en quantité et en qualité**
- 2) Un GIEC régional sur les impacts du changement climatique**
- 3) Une étude scientifique sur les enjeux de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine**

1) Concertation sur la ressource en eau

Une large concertation sur la ressource en eau va débuter en **avril 2017**.

La préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) constitue un enjeu transversal majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, il importe aujourd'hui à la nouvelle collectivité régionale de définir une politique érigeant l'eau comme un bien commun de l'humanité. La Région doit se positionner comme un acteur fort en termes de gouvernance, d'initiatives, au service de ces territoires confrontés à de fortes tensions sur la ressource en eau et à des dégradations de sa qualité, le tout dans une perspective de développement économique durable.

Un état des lieux pour déterminer des modalités de gestion et d'utilisation des ressources en eau

Cette concertation a pour objectif de partager d'une part un état des lieux et les connaissances scientifiques pour atteindre une bonne qualité des nappes souterraines et des cours d'eau, des lacs, des zones humides et du littoral, et d'autre part la participation des acteurs de l'eau et du public pour une bonne gouvernance de la gestion de l'eau dans un contexte de raréfaction de celle-ci.

Cette concertation devra ainsi permettre d'identifier des modalités de gestion et d'utilisation des ressources en eau :

- permettant une répartition équilibrée de la ressource entre les usages notamment en périodes d'étiage,
- respectueuses des enjeux économiques et environnementaux,
- le plus largement partagées.

Une concertation transversale et pluridisciplinaire

Compte-tenu des objectifs affichés, cette réflexion sera transversale et pluridisciplinaire car intégrant aussi bien les questions de biodiversité et de milieux aquatiques (zones humides, poissons migrateurs...), de qualité (pollutions agricoles,

micropolluants d'origines urbaines...) que d'usages économiques (irrigation, énergie, industrie...), touristique (littoral, loisirs, pêche...) ou de production d'eau potable.

Cette concertation, qui mobilisera aussi bien des chercheurs et universitaires de la grande région que des acteurs de l'eau de tous horizons, ira au plus près des territoires afin de prendre également en compte les spécificités locales (têtes de bassins du Limousin, grandes nappes phréatiques souterraines, spécificités géologiques du Poitou-Charentes, zones littorales...).

Cette concertation a pour objectifs d'établir un état des lieux partagé sur la base de réflexions scientifiques, et de favoriser l'expression des acteurs de l'eau afin de partager des enjeux et faire émerger des priorités d'orientations. Cette concertation permettra *in fine* de définir des axes stratégiques afin de permettre à la Région d'établir sa nouvelle politique de l'eau et plus globalement d'alimenter les réflexions autour des différentes compétences régionales concernées par cet élément.

Afin de bien prendre en compte la transversalité de la problématique, ce travail sera porté par trois conseillers régionaux : **Nicolas Thierry**, vice-président en charge de l'Environnement et de la Biodiversité, **Jean-Pierre Raynaud**, vice-président en charge de l'Agriculture, l'Agroalimentaire, la Forêt, la Mer et la Montagne, et **Jean-Jacques Corsan**, délégué à l'eau.

Seront également présents quatre scientifiques et le Président du cluster « Pôle Environnement du Limousin (PEL) » :

- Alain Dupuy - Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable (ENSEGID)
- Patrick Point – CNRS - Université de Bordeaux
- Florentina Moatar – Université de Tours
- Bernard Legube – Université de Poitiers
- Patrick Boyer – OIEau – président de PEL

Jusqu'en septembre 2017, un calendrier resserré en trois phases :

- **En avril aura lieu la conférence scientifique**, ayant pour objectif d'établir un état des lieux robuste de la ressource en eau (usages, coût, prospective) afin de dégager les problématiques et les enjeux de l'eau en Nouvelle-Aquitaine.
- Dans la foulée, **de fin avril jusqu'à mi-juin, quatre ateliers territoriaux** auront lieu à Bayonne, Bordeaux, Poitiers et Limoges. Ils permettront l'expression équilibrée de l'ensemble des parties-prenantes et l'identification des futures orientations stratégiques de la politique régionale.
- **En septembre, la conférence de restitution** clôturera la démarche de concertation et permettra de présenter la synthèse des travaux et les propositions en découlant.

2) GIEC régional sur les impacts du changement climatiques

La Région travaille à la fois sur l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, afin de permettre aux acteurs économiques, aux collectivités territoriales et aux citoyens d'agir ensemble pour réduire et accompagner ses impacts.

Constitué au cours du second semestre 2015, le Comité Scientifique AcclimaTerra est composé de 21 scientifiques académiques issus des anciens territoires aquitain, picto-charentais et limousin. Il poursuit le travail entrepris depuis 2012 par le Comité scientifique aquitain et qui a abouti à la publication d'un ouvrage de référence : *Les Impacts du Changement Climatique en Aquitaine*, travail inédit à l'échelle d'une région.

AcclimaTerra regroupe des compétences complémentaires, permettant de couvrir l'ensemble des domaines suivants : Agriculture, Biodiversité, Climatologie, Economie, Histoire, Droit de l'environnement, Santé, Besoin en Energie, Urbanisme et aménagement du territoire (ville), Production végétale et animale, Sols, Qualité de l'air, Qualité de l'eau, Littoral, Pêche et ostréiculture, Montagne, Disponibilité des eaux superficielles et souterraines, Forêt, Sociologie, Politologie.

Présidé par le climatologue Hervé Le Treut (membre du GIEC), ce Comité Scientifique a adopté 3 axes de travail prioritaires :

- Réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur l'impact du changement climatique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine,
- Réaliser une veille scientifique permettant de mettre à jour les thématiques abordées dans l'étude existante et de compléter les travaux déjà réalisés,
- Diffuser et communiquer sur l'impact du changement climatique auprès des acteurs du territoire,

Le résultat de ces travaux, **prévu fin 2017**, constituera un outil d'anticipation pour la gestion de l'eau et l'adaptation de l'agriculture régionale.

3) Etude scientifique sur la biodiversité

Sur le même modèle, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en **janvier 2017** une démarche de recherche et de suivi précis de l'évolution de la biodiversité sur son territoire. Ensemble de la diversité du vivant, la biodiversité est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes. Mais, depuis 2015, de nombreux scientifiques évoquent une nouvelle crise biologique majeure, le taux actuel de disparition des espèces étant le plus élevé jamais enregistré.

Ce comité scientifique biodiversité est piloté par un conseil de 6 scientifiques de renommée nationale. A sa tête, **Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS, 79)**.

Ce comité travaillera avec une vingtaine de scientifiques régionaux, pour réaliser au final un ouvrage de 20 chapitres rassemblant au total les contributions de 150 à 200 scientifiques.

Toutes les conséquences de l'érosion de la biodiversité dans les différents écosystèmes du territoire régional permettront de dresser des enjeux clairs et d'identifier des leviers de décisions pour les politiques publiques à venir.

Si les résultats de cette concertation et de ces travaux de recherche scientifique ne leur imposeront pas de cadre réglementaire, ils permettront en revanche d'éclairer les porteurs de projets et les acteurs publics puisque la Région Nouvelle-Aquitaine en déduira son règlement d'intervention et le cadre budgétaire de son action.

Les élu-e-s du groupe écologiste et citoyen EELV au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Nicolas Thierry, conseiller régional de Gironde, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité

Françoise Coutant, conseillère régionale de Charente, vice-présidente en charge de l'énergie et du climat

Nicolas Gamache, conseiller régional des Deux-Sèvres, délégué au patrimoine naturel

Léonore Moncond'huy, conseillère régionale de la Vienne, déléguée à la vie associative et au service civique

Stéphane Trifiletti, conseiller régional de Charente-Maritime, en charge de l'éducation à l'environnement

Katia Bourdin, conseillère régionale de Charente-Maritime, présidente de la commission culture

Thierry Perreau, conseiller régional de la Vienne, président de la commission d'évaluation des politiques publiques

Alice Leiciagueçahar, conseillère régionale des Pyrénées-Atlantiques, présidente de la commission agriculture

Jérôme Orvain, conseiller régional de la Creuse, déléguée à l'agriculture biologique et à l'agroécologie

Vital Baude, conseiller régional de Gironde, délégué au littoral

Maryse Combres, conseillère régionale de Lot-et-Garonne, déléguée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables

Christine Moebs, conseillère régionale de Gironde, déléguée à l'innovation sociale

Martine Alcorta, conseillère régionale de Gironde, chargée de l'expérimentation du revenu de base

Jean-Louis Pagès, conseiller régional de Haute-Vienne

Mumine Ozsoy, conseillère régionale de Corrèze

Jean-François Blanco, conseiller régional de Pyrénées-Atlantiques

Laurence Motoman, conseillère régionale des Landes

Lionel Frel, conseiller régional de Dordogne, président du groupe écologiste et citoyen

